

Nouvelles sahraouies

N° 164 | mars 2017

paraît 4 fois par an – ISSN 1016-7730



S O M M A I R E

Brèves	2
Editorial: chantage marocain face aux droits international et humanitaire	3
Aide de l'Unicef après les inondations dans les camps de réfugiés	5
Le Maroc membre de l'Union Africaine	6
Poésie sahraouie contemporaine dans le sillage d'une tradition renouvelée	8
Une rencontre avec le peuple sahraoui qui date de 40 ans – échange avec Philippe Macasdar	12
Claude Mangin expulsée du Maroc et procès des prisonniers de Gdein Izik	14
Un nouveau livre de politique fiction	15

VERDICT INTERNATIONAL: LE MAROC S'ARRÊTE OU LE SAHARA OCCIDENTAL COMMENCE

COMITÉ SUISSE DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI
VAUROUX 2 – 2022 BEVAIX

E-MAIL: CONTACT@SAHRAOUI.CH – C.C.P. 12-6818-7
Comité de soutien au peuple sahraoui – 1211 Genève 8

BRÈVES

Décès de Mohamed Sidi Ahmed El Eddia

Nous rendons hommage au syndicaliste Sidi Ahmed El Eddia qui a consacré sa vie à se battre pour le Sahara Occidental libre et pour améliorer le sort des travailleurs sahraouis des mines de phosphate de Phosboucrââ. Il vivait à El Ayoun mais nous l'avons vu à Genève où il se rendait notamment au BIT (Bureau International du Travail).

Un journaliste de « The Economist » expulsé d'El Ayoun

Le 26 janvier dernier, Roger McShane a été expulsé d'El Ayoun par les autorités marocaines qui l'ont menacé d'user de la force s'il n'obtempérait pas rapidement et ne sortait pas de la maison de l'ex-prisonnier politique Brahim Dahane. McShane s'est vu obliger de regagner Casablanca d'où il est sorti du territoire marocain. L'objectif de sa visite était de s'informer sur la situation des Droits de l'Homme au Sahara Occidental occupé.

Nouvelles de la présence des produits du Sahara Occidental dans les magasins suisses

Nous remercions toutes celles et ceux qui ont interpellé les magasins suisses au sujet des produits du Sahara Occidental. En plus des réponses de la Migros (étiquetage des produits) et de la COOP (plus d'achats des produits du Sahara Occi-

dental) dont nous avons déjà fait mention dans notre dernier bulletin, Denner pense prendre la même décision que Migros et étiqueter les produits qui viendraient du Sahara Occidental. Quand au magasin Volg, il assure que « dans la mesure du possible nous n'achetons pas d'articles du Sahara Occidental. Quand ceci est inévitable, nous le déclarons explicitement sur le produit ». Voilà qui clarifie partiellement la situation en Suisse. Il nous faut continuer de poser cette question à d'autres chaînes comme ALDI ou LIDL notamment.

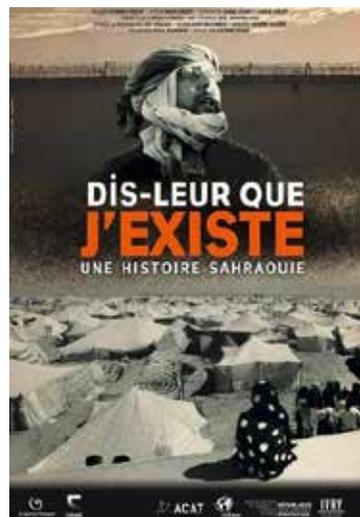
Exposition « Mur de silence » à Neuchâtel

L'exposition de photos « Mur du silence » des jeunes photographes Guillaume Begert et Benjamin Visinand illustre la dure vie des camps de réfugiés sahraouis. Elle sera visible dans les locaux du CEFNA (formation continue à Neuchâtel) rue des Draïzes 5, du 3 février au 9 mai 2017. Ouverture: du lundi au vendredi de 8h à 21h.

Film « Dis-leur que j'existe »

Ce film, de 2016 (52', réalisatrice Marion Martane), trace le portrait de Naâma Asfari, juriste et militant sahraoui, condamné à 30 ans de prison par le Maroc, et de sa femme, Claude Mangin, qui de visite carcérale en réunion diplomatique, de plaintes déposées pour torture en manifestations de soutien, continue de mobiliser et de sen-

sibiliser à la situation du Sahara Occidental, au sort de son mari et des prisonniers politiques sahraouis. Ce documentaire mêlant témoignages, images d'archives, dessin et animation retrace cette histoire et leur combat. Dis-leur que j'existe, est un film bouleversant, le combat d'un peuple, le peuple sahraoui, en lutte pour exister dignement, librement. Un film sur la résistance collective de Gdeim Izik en 2010, sur les arrestations et procès qui ont suivi, la situation des 24 prisonniers politiques sahraouis arrêtés et torturés pour notamment leur rôle dans l'organisation du camp pacifique de Gdeim Izik. Si vous désirez un exemplaire de ce film, le passer dans un groupe et compter sur une personne qui connaît bien la situation pour des échanges, prenez contact avec notre comité. (contact@sahraoui.ch)



CHANTAGE MAROCAIN FACE AUX DROITS INTERNATIONAL ET HUMANITAIRE

Récemment, plusieurs institutions internationales ont rendu des arrêts et rapports favorables au peuple sahraoui mais ont été sources de chantage ou de déni par le Royaume du Maroc.

Maroc et Sahara Occidental, des territoires distincts

L'arrêt de la Cour de justice européenne du Luxembourg était

attendue avec beaucoup d'impatience. L'Union Européenne (UE) avait fait appel contre un jugement de décembre 2015 où la Cour acceptait la plainte du Front Polisario demandant l'annulation du traité agricole entre le Maroc et l'UE qui comprenait le Sahara Occidental. L'UE a décidé de faire appel de ce jugement, entraînée par des pays comme la France, l'Espagne et d'autres qui voulaient continuer de pouvoir piller à leur aise et hors de tout cadre légal le Sahara Occidental (SO). Mais coup de théâtre ! Le 21 décembre, la Cour a rendu un arrêt d'une logique implacable et pourtant quelque peu labyrinthique. En effet, elle considère

que le Front Polisario n'avait aucune légitimité pour déposer une plainte devant cette Cour (ce qu'il a donc fait en 2015) concernant le traité d'agriculture entre le Maroc et l'UE, dans la mesure où la Cour considère qu'un tel traité ne peut pas englober le SO. Le premier jugement est donc cassé mais le nouvel arrêt est aussi fort que le premier. Certes le Front Polisario est débouté mais pour la bonne cause. La Cour relève tout d'abord que « compte tenu du statut séparé et distinct garanti au territoire du SO en vertu de la Charte des Nations Unies et du principe d'autodétermination des peuples, il est exclu de considérer que l'expression « territoire du





Prisonniers de Gdeim Izik.

Royaume du Maroc» qui définit le champ territorial des accords d'association et de libéralisation englobe le SO et partant, que ces accords ne sont pas applicables à ce territoire.» Cet arrêt renforce légalement l'illégalité de toutes les pratiques de pillage et d'incorporation du SO au Maroc. Le Crans-Montana Forum, par exemple, qui organise pour la troisième fois, en mars 2017, sa conférence à Dakhla dont il dit qu'elle se trouve au Maroc alors qu'elle est au SO, viole le droit international.

Le Maroc récalcitrant

Mais le Maroc n'est pas prêt à accepter les décisions de la Cour européenne. Il utilise toujours la même tactique, le chantage, et va jusqu'à menacer de mettre un terme au partenariat économique avec l'UE et d'ouvrir la vanne de la migration. Ainsi, le 6 février, le ministère de l'agriculture et de la pêche met en garde l'Europe. Dans tous les cas, affirme-t-il, « le Maroc n'acceptera pas, quelles que puissent être les conséquences, une remise en cause de la validité de l'application de

l'accord agricole sur la totalité du royaume y compris le Sahara.» Quant à Mohamed Khadad, responsable du Front Polisario, il a exprimé sa satisfaction considérant que « c'est un arrêt d'importance historique pour le peuple sahraoui », « La cour met fin à ce double langage de l'UE, qui publiquement déclare qu'elle ne reconnaît pas la souveraineté du Maroc sur le Sahara Occidental, mais dans la pratique signe des accords avec le Maroc qui incluent le Sahara Occidental ».

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si l'UE respectera l'arrêt adopté par la Cour malgré le chantage du Maroc et n'inclura plus le Sahara Occidental dans le traité agricole et dans les autres traités ou s'il faudra à chaque fois recourir à de longues procédures de justice.

Le Comité contre la torture condamne le Maroc

Peu de temps auparavant, le 12 décembre, le Comité contre la torture de l'ONU, qui siège à Genève, avait condamné le Maroc après deux ans de procédure pour les tortures infligées à Naâ-

ma Asfari, prisonnier politique sahraoui condamné à 30 ans d'incarcération pour des aveux extorqués sous la torture. C'était une grande première et une victoire après un processus ayant duré près de trois ans. Ainsi, deux semaines avant la reprise du procès des 23 prisonniers de Gdeim Izik, dont Naâma Asfari, le Maroc a été condamné pour de multiples violations de la Convention contre la torture : notamment, torture pendant l'arrestation, l'interrogatoire et la détention (art.1), absence d'enquêtes sur les allégations de tortures répétées (art. 12), prise en compte d'aveux signés sous la torture (art. 15) et mauvais traitement en détention (art. 16).

Une condamnation ignorée par le Maroc

Le Comité onusien a demandé au Maroc d'indemniser la victime, Naâma Asfari, de mener une enquête indépendante et impartiale sur les allégations de torture et de mauvais traitements, de poursuivre les auteurs et de s'abstenir de tout acte de pression, d'intimidation ou de représailles susceptibles de nuire à l'intégrité physique et morale du plaignant et de sa famille. Or, le 6 février, le Maroc expulsait la femme de Naâma Asfari du pays sans qu'elle ait pu visiter son mari (voir p. 14).

Bien qu'ayant signé la Convention contre la torture, le Maroc ignore les décisions du Comité dont le vice-président est marocain.

Entre le chantage face à l'ONU et des réactions contraires aux

exigences du Comité contre la torture, comme l'expulsion de Claude Mangin, femme de Naàma Asfari, le Maroc ne reconnaît aucune autorité sinon la sienne. Il considère également que l'UE ne peut pas suivre l'arrêt de la Cour européenne de justice sans mettre en danger ses liens avec l'UE. Pour le Maroc, son territoire s'étend toujours jusqu'à la frontière mauritanienne bien qu'aucun pays n'ait reconnu sa souveraineté sur le Sahara Occidental. Le ministère des affaires agricoles et de la pêche est très claire. Il indique le 6 février 2017 dans le

journal «Al Huffington Post Maghreb-Maroc» que «toute entrave à l'application de cet accord est une atteinte directe à des milliers d'emplois d'un côté comme de l'autre dans des secteurs extrêmement sensibles ainsi qu'un véritable risque de reprise des flux migratoires que le Maroc, au gré d'un effort soutenu, a réussi à gérer et à contenir». Il ne révèle pas les sommes colossales que le Maroc reçoit de l'UE pour retenir une partie des migrants chez lui (et dans quelles conditions ?). Le ministère ajoute : « Les actes visant à dresser des obstacles à l'entrée

des produits marocains sur les marchés européens doivent être sanctionnés et traités avec la plus grande fermeté de la part de notre partenaire européen ». Une allusion qui concerne des actions comme les nôtres auprès des grands magasins comme Migros et COOP (voir page 2). Comment réagira l'UE ? Considèrera-t-elle que le respect du droit est plus important que le chantage d'un pays qui viole le droit international depuis plus de 40 ans et qui veut que l'UE continue aussi à le violer ? Les prochaines semaines seront chaudes à l'UE.



DANS LES CAMPS DE RÉFUGIÉS

AIDE DE L'UNICEF APRÈS LES INONDATIONS

Avec le président du Croissant rouge sahraoui, M. Yahia Bouhbini, le responsable de l'UNICEF a visité, en automne 2016, trois écoles primaires, un collège et cinq crèches ayant subi d'importants dégâts suite aux intempéries d'octobre 2015. Ces structures éducatives ont été restaurées par l'organisation onusienne et équipées pour assurer la nouvelle rentrée scolaire 2016-2017. Les écoles du camp de Dakhla offrent des capacités d'accueil oscillant entre 500 à 1000 places chacune, et les crèches peuvent accueillir entre 120 à 140 enfants. Il est à relever que le nombre global d'enfants sahraouis scolarisés cette année scolaire dans les camps s'élève à plus de 32'000.

Les besoins dans le domaine de la santé sont toujours très grands et trois dispensaires qui avaient également été détruits par l'eau ont été restaurés. Le responsable de l'UNICEF Algérie, Marc Lucet, a exhorté les donateurs, les acteurs du domaine humanitaire, d'apporter de nouvelles aides pour prendre en charge les besoins des citoyens sahraouis affectés par les mauvaises conditions climatiques ayant frappé la région en 2015 et en août 2016. Après ces sinistres, il faudra encore beaucoup de temps pour que les camps pansent vraiment leurs plaies.

N.B. Actuellement la situation alimentaire des réfugiés sahraouis est extrêmement précaire et le HCR a beaucoup de difficultés à trouver des moyens financiers qui pourraient couvrir les besoins.

LE MAROC, MEMBRE DE L'UNION AFRICAINE

OPPORTUNITÉ NOUVELLE POUR LE SAHARA OCCIDENTAL OU TRAQUENARD ASSURÉ ?

Ces derniers mois, le roi du Maroc a sillonné l'Afrique pour rallier le plus de pays africains possible à sa cause en vue de son adhésion à l'Union Africaine (UA).

En 1984, l'Union africaine accueillait la République Arabe Sahraouie Démocratique dans ses rangs et le Maroc de Hassan II claquait la porte refusant de siéger à côté d'elle alors qu'il occupait une grande partie du territoire. Le 30 janvier 2017, soit 33 ans plus tard, le Maroc, qui avait demandé à rejoindre l'organisation, sans conditions préalables, était accueilli par consensus, et devenait le 55^e Etat de l'UA. L'intensité des discussions préalables, entre les pays africains, à la réintégration du Maroc, tenues à huis clos, a bien montré le refus de certains pays anticolonialistes dont l'Algérie et l'Afrique du Sud, d'intégrer un pays continuant de coloniser son voisin. Les pays favorables à l'entrée du Maroc dans l'Orga-

nisation Africaine ont cependant conclu que « tant que la RASD est là et que la ratification de l'acte constitutif de l'UA a eu lieu sans réserves ni conditions de la part du Maroc, acceptons-le. Ce sera peut-être l'occasion de parvenir à un règlement du dossier, et de parvenir à une solution que les Nations-Unies n'ont pas encore trouvée. » (conférence de presse

du ministre des affaires étrangères sahraouies Mohamed Ould Salek le 7 février). Ce qui fait dire au ministre sahraoui que « c'est une grande victoire pour nous. Le Maroc a non seulement ratifié un traité international dans lequel il reconnaît que les frontières du Sahara Occidental sont celles héritées du colonialisme, celles que nous revendiquons donc, mais il





s'est aussi assis dans une salle où se trouvait le Président sahraoui avec son drapeau national. C'est pour cela que je dis qu'il s'agit d'une victoire.»

Or les dernières positions du Maroc concernant le jugement de la Cour de justice européenne du Luxembourg qui a montré que le Sahara Occidental était un territoire bien distinct du Maroc font peur. Si l'UE en tient compte, affirme-t-il, il menace de rompre avec elle (voir dans ce bulletin, p. 4) Le royaume du Maroc n'a donc pas changé de position sur le Sahara Occidental: il considère le territoire qu'il occupe comme ses « provinces du Sud », et refuse de reconnaître la RASD. « S'agissant de l'UA, le Maroc a d'abord essayé de faire exclure la RASD, mais il n'a pas réussi. Alors il a adopté une autre stratégie: ne plus poser de conditions à son entrée dans l'UA. Mais ça ne veut pas dire qu'il y a renoncé », rappelle un observateur indépendant interviewé par le Monde – Afrique du 30 janvier, « estimant

que cela risque d'ouvrir une lutte permanente au sein de l'institution panafricaine entre soutiens du Maroc et ceux de la RASD ».

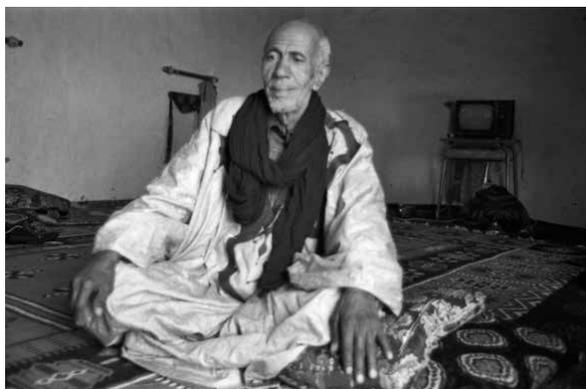
Offensive diplomatico-financière en Afrique

Pour assurer son entrée dans l'UA, le roi Mohamed VI a lancé une offensive diplomatique et économique sans précédent. Il a sillonné l'Afrique avec une suite d'hommes d'affaires et de politiciens; il a signé des centaines de traités où le Maroc participe aussi bien à des affaires immobilières, financières (notamment accords entre banques), agricoles (avec le commerce des engrais produits à partir du phosphate marocain et sahraoui), humanitaires comme au Soudan du sud (hôpital de campagne), dans la perspective d'avoir des soutiens pour son entrée à l'UA. Qui résisterait lorsque l'on connaît la situation économique et politique de beaucoup de pays africain? Cependant, ne nous y trompons pas. Les méthodes marocaines n'ont pas

changé ces derniers temps: la finance sous de nombreux aspects est très souvent le pilier de la diplomatie du royaume qui n'a qu'un objectif: gagner de n'importe quelles façons de nouveaux soutiens concernant le Sahara Occidental ou saboter les initiatives qui cherchent à trouver une solution pacifique au conflit, conformément aux résolutions de l'ONU.

N.B. Rappelons qu'aujourd'hui la République Arabe Sahraouie Démocratique est un des pays fondateurs de l'UA qui a succédé à l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Suelma Beiruk, parlementaire sahraouie, est une des vice-présidentes de l'Assemblée panafricaine qui comprend cinq membres sahraouis. Lors de la COP 22 qui s'est déroulée l'an dernier au Maroc, Suelma Beiruk devait représenter l'Assemblée panafricaine mais s'est fait expulser du Maroc.

POÉSIE SAHRAOUIE CONTEMPORAINE DANS LE SILLAGE D'UNE TRADITION RENOUVELÉE



Le poète Ahmed Mahmud Ouls Amar.

*Regarde-moi toujours.
Essaie de me comprendre,
de voir mon destin comme le tien,
ne cesse jamais de me regarder,
si tu ne le fais pas, nous aurons disparu.*

Ali Salem Iselmu

La tradition du verbe continue sa course dans l'âme sahraouie

Hier, c'était les épopées épiques des grands nomades, les confrontations entre tribus au sujet du bétail ou des pâturages ; pendant les assauts et les razzias, les poètes exaltaient la force des combattants en déclamant les exploits passés. Avec la colonisation espagnole, et surtout dans la deuxième moitié du XX^e siècle, la poésie hassania prit conscience du rôle anticolonialiste qu'elle pouvait jouer. On la retrouve récitant les hauts faits de Bassiri, ce combattant sahraoui de la première heure, de l'Organisation de Libération du Sahara qui précédait le Front Polisario. En 1970, lors de la grande manifestation à El Ayoun, dans le quartier de Zemla, pour mettre fin à la colonisation, se produisent de très durs affrontements avec les forces espagnoles qui emprisonnent Bassiri qu'on ne reverra jamais. Dès le début de l'occupation marocaine, la poésie sahraouie a joué un rôle fédérateur dans cette société qui voulait se construire au-delà des tribus, un défi que seule la culture commune relatant des faits vécus par tous, et signifiants pour chacun, pouvait façonner avec patience et constance. La guerre, l'exil, l'occupation, la résistance, l'indépendance sont des thèmes qui reviennent fréquemment chez les jeunes poètes et poétesses qui n'oublient pas le langage universel des grands sentiments. La transmission est encore fréquemment orale. Il a fallu attendre les années 1960 pour que les poèmes soient parfois enregistrés ou retranscrits. Conscient de la nécessité de sauver la poésie sahraouie orale, le ministère de la culture sahraoui a mené, au cours de ces dernières années, des vastes campagnes pour recueillir les œuvres des poètes âgés.

*Viens jeter un coup d'œil dans les jumelles
Que le temps suspend à nos espérances ;
Tu verras comme elle est loin la mer, loin la ville,
Comme est loin le berceau, comme est loin le lumignon,
Et comment l'attente se fait longue en exil.*

Saleh Abdalahi Hamudi



La regrettée poétesse et chanteuse Mariem Hassan.

Les poètes d'aujourd'hui

Les jeunes réinventent à partir de la transmission des aînés une culture du verbe fidèle aux grands thèmes de l'actualité et ils déclament, chantent, slament, rappent l'espoir de leur peuple. La chanteuse sahraouie Aziza Brahim disait dans un interview à Laura Hunter (Journal *Le Courier*, Genève, du 23 décembre 2016) lors d'un récital à Genève: «Les femmes chantaient tout le temps dans ma famille, surtout le vendredi pour les chants spirituels.



Aziza Brahim.

Je tapais des mains et j'ai appris comme ça à jouer du tabal. Dès que j'ai eu six ou sept ans, ma grand-mère m'a emmenée à ses récitals de poésie. Nous n'avions pas de jouets, alors la musique devenait un jeu ». Petite-fille de la poétesse sahraouie renommée Ljadra Mint Mabrouk, Aziza suit les traces de son aïeule.

A onze ans, elle part étudier à Cuba qu'elle considère comme sa seconde patrie, la première elle n'y est encore jamais allée. «A Cuba, la jeune étudiante joue et chante dans les groupes des écoles. Elle rêve d'apprendre la musique à un niveau académique, mais cette requête est rejetée par ses tuteurs sahraouis: ils ont refusé, car ils voulaient nous orienter vers des formations plus sérieuses, qui pourraient avoir une influence pour notre peuple lorsque l'Etat sahraoui s'organiserait après l'indépendance.

La déception est immense. Si elle comprend les raisons invoquées, Aziza Brahim préfère interrompre son cursus cubain plutôt que de renoncer à sa passion. Insoumise, elle retourne dans les camps de réfugiés en 1995, où elle se met à composer ses propres thèmes et se fait connaître peu à peu, avant de s'installer en Espagne en 2000 ». Elle ajoute que pour elle le chant est aussi un outil de lutte. Dans son dernier album: «Abbar el Hamada» (à travers la Hamada) elle convainc le public avec ses textes qui disent avec sensibilité l'injustice vécue par des milliers de Sahraouis regroupés dans des camps de réfugiés en Algérie, sur la Hamada, accompagnés de sa musique mordorée de rythmes et de sonorités méditerranéennes et africaines.



***Nous existons
chevauchant sur
la croupe du temps.
Nous existons
contre les pronostics.
Simplement
nous existons.***

Limam Biïcha

Generacion de la amistad: les Cubaraois

Pour illustrer la poésie sahraouie contemporaine, nous suivrons sept poètes et une poétesse sahraouie-e-s: Ali Salem Iselmu, Bahia Mahmud Awah, Chejdan Mahmud, Limam Boïcha, Luali Lehsan, Zahra Hasnau, Saleh Abdalahi Hamudi et Mohamed Abdelfatah Ebnu dont les récentes créations se trouvent dans l'anthologie bilingue de poésie sahraouie contemporaine «Generacion de la Amistad» parue en 2016 aux éditions L'atelier du tilde à Lyon.

Tous sont nés dans les années 1960-1970 dans les territoires occupés du Sahara Occidental lorsque ce Sahara était espagnol. La guerre éclate en 1975 et elle va durer jusqu'en 1991 entre le Maroc qui occupe le Sahara Occidental et le Front Polisario. Dans cette période chaotique et dangereuse, leurs familles rejoignent les camps de réfugiés en train d'être organisés par le Front Polisario sur la Hamada

de Tindouf en Algérie. Tous, encore enfants, ont eu la chance d'obtenir, comme Aziza Brahim, une des milliers de bourses d'étude que Cuba offrait alors au Front Polisario comme il le faisait pour d'autres pays africains en guerre ou en révolution. Ils ont vécu sur l'île de la Jeunesse pour terminer leur scolarité puis à Cuba même où ils sont allés à l'université. L'espagnol avait perdu son odeur coloniale pour devenir la langue de la découverte, des savoirs et des initiations. C'est donc dans cette langue qu'ils ont composé leurs premiers vers. De retour dans les camps de réfugiés, ils sont enseignants, journalistes, interprètes mais sentent leur décalage. Ils ont été fortement influencés par le monde caribéen. Ils ont besoin d'espace et décident de partir pour l'Espagne., On les appelle déjà les Cubarouis. Vie difficile de l'émigré, malaise identitaire, ils cherchent du travail pour aider leurs familles.

« Et ils écrivent. Des poèmes exclusivement. En castillan, la langue de leurs études. Parmi les peuples arabes, les Sahraouis sont une notable exception et ils y tiennent. Le castillan est devenu la langue



La generacion de l'amisdad.

qui, paradoxalement, revendique l'indépendance et l'identité, face aux voisins francophones, le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie. Ils retournent visiter leurs familles dans les camps, plus ou moins longtemps et y retrouvent « le feu de l'âme » comme le dit Iselmu, que donne le désert. Ils sont la première génération de Sahraouis qui écrivent en espagnol tout en étant influencés par les poètes qui composent en arabe ou en hassania (p.13-20).

Les jeunes poètes rencontrent Mick Gewinner qui travaillait en Mauritanie à recueillir une anthologie saharienne plurilingue et qui les ouvre au public français. Elle qui a également vécu en Amérique latine découvre cet improbable mélange du monde caribéen et sahraoui. Elle est séduite, rencontre les poètes et poétesse, traduit leurs textes, en français, publie l'anthologie bilingue et organise avec eux des récitals de poésie et musique. Et aujourd'hui, on assiste à la naissance d'une nouvelle génération de poètes sahraouis qui utilisent aussi les formes actuelles de la parole scandée pour dire leur attente d'indépendance : le slam, le rap.

Pour en savoir davantage : la poésie sahraouie dans la naissance de la conscience nationale ; <https://emam.revues.org/781>



Mariem et Vadiya.

Soif
*Les pierres sous le soleil se décomposent
engendrant plus de sable encore.
Les chemins redeviennent poussière dans la lutte
pour une paix qui n'arrive pas,
mourante de ses blessures.*

*Le silence se hisse sous le poids d'une
immense montagne enfermant
en son sein la clé d'un noir serpent,
et ici, dans cette bataille ou le lézard
se dessèche à l'ombre d'un été caniculaire,
où le chameau s'abrutit de l'excès de mirages,
j'ai encore plus soif de paix que d'eau*

Saleh Abdalahi Hamudi

Coupable

*La voix innocente d'un enfant
porte la faute de la mort
coupable de la haine des bourreaux,
coupable d'être absent de sa ville.*

*Coupable au point qu'on enterre
sa voix pour toujours
devant les indifférents,
complices et silencieux.*

*Ils diront que la balle
a traversé son corps,
a traversé son âme,
a traversé son coeur.*

*Une fois de plus
ils déclareront coupables sa mère,
son frère, ses amis.*

*Et pour finir les valets
enfermés dans l'ignominie
du délit,
déclareront l'enfant sahraoui coupable
de sa mort.*

Ali Salem Iselmu



Poètes et philosophes sahraouis.



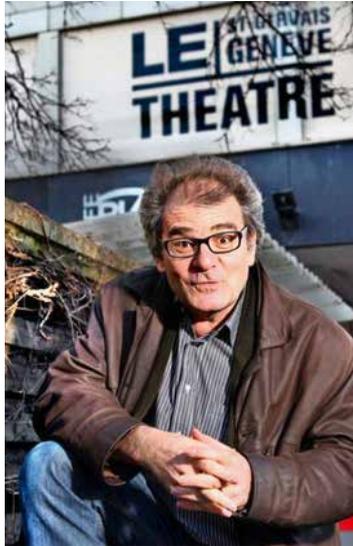
UNE RENCONTRE AVEC LE PEUPLE SAHRAOUI QUI DATE DE PRÈS DE 40 ANS

ÉCHANGE AVEC PHILIPPE MACASDAR

Alors que s'achevait l'exposition « Libertés prisonnières, Rencontres avec le peuple sahraoui » au Théâtre Saint Gervais à Genève, j'ai pu rencontrer le 14 décembre Philippe Macasdar, son directeur qui suit depuis 40 ans les activités de notre Comité. Nommé à la direction artistique du Théâtre Saint-Gervais en 1994, il s'engage dès le début de son mandat, à créer un espace de discussion sur différentes problématiques entre les artistes et la cité. Pleinement investi dans ses fonctions, il vit au rythme d'un agenda riche en événement et en projets.

• *Quel est le parcours qui vous a conduit au poste de directeur que vous occupez au Théâtre Saint Gervais ?*

Né dans une famille arménienne du côté paternel, franco-suisse du côté maternel, je suis issu d'une lignée de médecins depuis 1850. Des membres de la famille ont fondé le premier Institut de médecine de l'Empire ottoman. J'ai donc subi une pression familiale pour devenir médecin. Je n'avais aucune vocation pour le théâtre au départ mais un intérêt pour le cinéma, le sport, l'athlétisme. Suite à une leçon de diction animée au collège Claparède à Genève, le professeur m'a proposé de par-



Philippe Macasdar.

ticiper à un atelier de théâtre. Alors que tout était programmé dans la famille quant à ma vie professionnelle, le théâtre a représenté une échappatoire, une opportunité d'échapper au destin familial. L'activité théâtrale m'a rapidement fait connaître la passion du jeu par la comédie, une activité plaisante, divertissante qui peut également traiter des sujets sérieux.

• *Comment le théâtre peut-il constituer un vecteur, un outil pour sensibiliser sur l'état du monde ?*

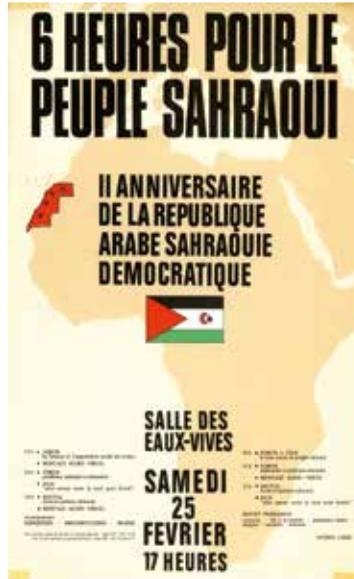
Le théâtre doit être un élément provocateur. On peut divertir en apprenant des choses sérieuses. Aujourd'hui on stigmatise ce

que l'on ne comprend pas. Si le théâtre a un sens il est là pour provoquer par l'étonnement, la colère, mais aussi pour divertir, prendre plaisir à regarder le monde autrement. Il est donc approprié de faire un lien avec la notion d'engagement, de découverte du monde, de communautés blessées, meurtries. Le Théâtre s'efforce d'articuler la comédie et la tragédie de notre monde, le local avec l'universel, non seulement par la diversité des équipes qu'elle invite à se produire, mais aussi par une réflexion patiente mais décidée sur le rôle international de Genève, à travers notamment la question des migrations et des frontières, des langues, des peuples oubliés, de l'histoire des mentalités, et du travail de mémoire. J'avais 15-16 ans lorsque j'ai lu « Le septième homme », livre politique et sociologique de John Berger (décédé début janvier 2017) sur la condition des saisonniers. C'est grâce à ce genre de lecture que j'ai réalisé qu'on pouvait lire le monde à travers eux. La question de la migration était au centre de mes préoccupations. Je voulais faire un film sur les saisonniers, on m'a conseillé alors de rencontrer Berthier Perregaux et un prêtre ouvrier. J'ai été ainsi mis en contact avec le monde associatif et syndical. Lorsque

ce même Berthier avec d'autres amis ont créé le mouvement de soutien au peuple sahraoui je l'ai appris et j'ai participé à certains événements; j'ai gardé l'affiche de la soirée qui s'était donnée pour le deuxième anniversaire de la République Arabe Sahraouie Démocratique. Je l'ai d'ailleurs remis récemment à Christiane Perregaux qui est restée stupéfaite de savoir que cette lutte m'accompagnait depuis si longtemps.

• *La vocation du Théâtre est de promouvoir la culture. Quelle est la spécificité de Saint Gervais ?*

C'est en 2011 que Saint Gervais est devenu un théâtre à part entière. Ma démarche a été de donner une identité stable à ce théâtre après de multiples crises. La spécificité de Saint Gervais réside dans sa composante multiculturelle et polyglotte, faire raisonner les langues dans



cette maison. Chaque année se produisent des spectacles (plus de 20 spectacles en différentes langues et de différents pays). Je développe des partenariats avec d'autres institutions très diverses comme la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande, le Festival du Film et le Forum

International sur les Droits Humains, la Scène nationale d'Annecy, la Cinémathèque suisse, L'Arsenic à Lausanne, la Bâtie festival de Genève, la Maison d'Europe et d'Orient à Paris. La programmation de Saint-Gervais prend en compte la problématique de la mémoire et de la transmission sous l'angle de l'accueil, l'exil, le départ, les transfuges. Cela nous semble fondamental. Le Département de l'Instruction Public, la Commission de la Maison de la Mémoire, nous a confié cette question de la mémoire: l'holocauste, les crimes contre l'humanité, le génocide. C'est aussi dans le cadre de cette réflexion que nous avons eu en 2016 et 2017 des soirées sur le droit international et humanitaire au Sahara Occidental et sur les prisonniers politiques sahraouis oubliés avec le visionnement du film «Dis-leur que j'existe».

Keltoum Irbah



AIDEZ-NOUS À ACCUEILLIR LES DEFENSEURS ET DEFENSEUSES SAHRAOUI-E-S DES DROITS DE L'HOMME À GENÈVE

Genève, haut lieu des Droits de l'Homme! En mars, juin et septembre 2017, une dizaine de défenseurs et défenseuses sahraoui-e-s des Droits humains devraient venir à Genève au Conseil des Droits de l'Homme pour témoigner de la répression qu'ils/elles subissent, porter plainte auprès des mécanismes spéciaux, faire connaître leur situation oubliée, trouver de nouvelles ONG prêtes à les soutenir.

Notre budget pour 2017 est d'environ 10'000 francs: voyages El-Ayoune – Casablanca-Genève et Tindouf – Alger – Genève; frais de transport et de nourriture à Genève. Le logement est gratuit.

Nous vous remercions de participer à l'accueil de ces défenseurs et défenseuses. Genève est un des seuls endroits où ils/elles peuvent exprimer les souffrances de leur peuple dans les territoires occupés et les camps de réfugiés.

CLAUDE MANGIN, EXPULSÉE DU MAROC

Claude Mangin était
à Genève le samedi
4 février pour assister
à la projection du film
« Dis-leur que j'existe »
au Théâtre Saint-Gervais.



Claude Mangin.

Partie de Genève pour le Maroc le dimanche 5 février dernier, elle devait rendre visite à son époux Naâma Asfari incarcéré à la prison de Salé à Rabat. Elle a été arrêtée à l'aéroport de Casablanca par les autorités marocaines. S'ensuit alors deux heures d'attentes aux termes desquelles on lui signifie qu'elle n'est pas autorisée à fouler le sol marocain. Refusant d'obtempérer à cette décision arbitraire et infondée elle s'est vue menacée. « La raison invoquée par les autorités était que le passeport révélait qu'il n'y avait pas de date d'entrée. En fait le numéro attribué par le Maroc contenait de nombreuses informations à mon sujet (...) J'ai passé la nuit à même le sol sans couverture, aucune autorité consulaire française ne s'est occupée de moi. J'avais contacté le Consulat de France et on m'a rétorqué que le Maroc était souverain et qu'ils n'étaient pas habilités à intervenir dans ma situation ». Sans nouvelles du Quai d'Orsay qui avait été

prévenu la veille par l'intermédiaire des Amis de la RASD, elle était une fois de plus résignée à ne recevoir aucun soutien de la France. En effet, ce triste scénario s'était déjà produit le 19 octobre 2016 : elle avait été refoulée du territoire marocain alors qu'elle souhaitait visiter son époux Naâma Asfari, militant sahraoui condamné à 30 ans de prison en 2013 par un tribunal militaire. Onze agents des forces de sécurité marocaines avaient été tués dans le cadre du démantèlement du camp de Gdeim Izik en 2010 et 24 militants sahraouis avaient été condamnés à de très lourdes peines à l'issue d'un procès marqué par la prise en compte d'aveux obtenus sous la torture.

Le procès civil des prisonniers sahraouis de Gdeim Izik entaché d'irrégularités

Procès commencé le 26 décembre, il a déjà été interrompu à deux reprises. Selon Hélène

Legeay, responsable Maghreb / Moyen-Orient à l'Association des Chrétiens Contre la Torture (ACAT-France), « les familles des onze agents des forces de sécurité marocaine tués lors du démantèlement du camp de Gdeim Izik ont droit à la vérité et à la justice. Cependant, nous craignons que leurs souffrances soient instrumentalisées afin de faire taire les accusés et leurs avocats, en violation du droit à un procès équitable. »

L'ACAT craint que les tensions autour de ce procès – certains médias ont diffamé les accusés et leurs avocats – visent à faire oublier deux éléments déterminants pour l'issue du procès :

- L'absence de preuve, comme cela a été établi par la Cour de cassation marocaine elle-même dans sa décision du 27 juillet 2016 annulant la condamnation prononcée par le tribunal militaire.
- Le fait que les accusés allèguent depuis des années avoir été torturés après leur arrestation pour leur faire signer des procès-verbaux dans lesquels ils font des aveux stéréotypés. Allégations confirmées par le Comité de l'ONU contre la torture qui, saisi du cas de Naâma Asfari, a condamné le Maroc pour torture et pour avoir condamné la victime sur la base d'aveux forcés. Ces accusés sont toujours détenus sans preuve.

La défense des avocats entravée

Les accusés ont droit à un procès équitable, conformément au droit international humanitaire. Les Conventions de Genève s'appliquent à ce procès, le Sahara Occidental étant un territoire occupé illégalement par le Maroc depuis plus de 40 ans. Or, les magistrats ont jusqu'ici tout fait pour empêcher cette argumentation juridique. Alors qu'à plusieurs reprises les années précédentes des avocats

français ont été autorisés à plaider en français, le tribunal oblige aujourd'hui les avocats français à plaider directement en arabe ou à faire prononcer leur plaidoirie par un confrère marocain.

« Une plaidoirie notamment basée sur la condamnation de l'occupation marocaine fait encourir aux avocats marocains un sérieux risque d'emprisonnement et les magistrats en sont bien conscients. Les droits de la défense sont gravement



Naâma Asfari.

entravés » ajoute Hélène Legeay.

Le procès doit reprendre le 13 mars et il faudrait que de nombreux observateurs et observatrices puissent y participer.

« Les Sahraoui en 2018 » et « Imagine, il faut partir »



Tout est rare dans ce livre, le procédé d'écriture, la partie en hassanya, le contenu...

En un livre à deux sens et 5 langues, deux histoires, fictions politiques ou textes de politique fiction, des textes empreints de vraisemblance, qui sont aussi des sages élaborations tissées d'espoir.

« Les Sahraouis en 2018 » : deux scénarii vers une indépendance inéluctable. Quand l'or noir annihile les esprits, et l'avidité le bon sens, tout est possible - le meilleur comme le pire - pour un peuple écartelé entre occupation et exil. C'est le contexte de la première histoire,

« Imagine. Il faut partir » : 40 années de vie précaire comme réfugiés et sous assistantat sont bouleversées quand il faut partir, et trouver refuge ailleurs. Face à la réalité implacable, tout est à inventer pour partir de l'aride désert salin, et chercher au-delà des champs de mines antipersonnel...

Prix : 8 euros – à commander à

« Amis du Peuple du Sahara Occidental » : apsolument@yahoo.fr

Comité de rédaction

Adina Ciolac, Keltoum Irbah, Christiane et Berthier Perregaux

La mise en page réalisée par Thierry Solignac et l'impression par Baillood Imprimeurs S.A. Bevaix.



41^e Anniversaire de la République Arabe Sahraouie Démocratique

La représentation du Front Polisario en Suisse,
Le Comité suisse de soutien au peuple sahraoui

vous prient de leur faire l'honneur d'assister à la réception qu'ils donneront
à l'occasion de la fête nationale de la République Arabe Sahraouie Démocratique

mercredi 8 mars 2017 de 19 h à 21 h

**Salle – Le Forum – 1205 Genève
Entrée par la cour du 14, Village – Suisse**

ADRESSES DE NOTRE COMITÉ

Suisse romande

Comité de soutien au peuple sahraoui – Case postale 177 – 1211 Genève 8

Tél. 032 846 14 89 – Internet www.arso.org

Berthier Perregaux – Vauroux 2 – 2022 Bevaix – Tél. 032 846 14 89

Dr Marie-Claire et Emmanuel Martinoli – Case postale 2229 – 2800 Delémont 2 – Tél. 032 422 87 17

Françoise Buchet – Côte 6 – 2000 Neuchâtel – Tél. 032 853 50 80

Gilles Boss – Quai de la Thièle 4 – 1400 Yverdon-les-Bains

Suisse alémanique

SCHWEIZERISCHES UNTERSTÜTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUI – Postfach 8205 – 3001 Bern